



# Accès à l'information et confidentialité

Rapport annuel 2013 de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

## Rapport annuel 2013 de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

### Veiller à ce que les organismes publics respectent la LAIPVP

C'est pour moi un honneur d'agir en tant que nouvelle commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP).

J'œuvre dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée depuis le milieu des années 1990 et j'ai travaillé dans tous les secteurs (les secteurs public et privé et le secteur de la santé). Je souhaite rassurer tous les Yukonnais que je ne ménagerai pas mes efforts pendant mon mandat de cinq ans pour veiller à ce que les organismes publics comprennent leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et les respectent.

Satisfaire aux exigences de la LAIPVP représente un défi de taille pour les ministères du gouvernement du Yukon, que la LAIPVP désigne comme des « organismes publics ». Pour ce faire, ils doivent avoir mis sur pied un programme de gestion de la protection de la vie privée qui peut compter sur l'appui des cadres supérieurs ainsi que sur les ressources, les politiques et les procédures adéquates. Un tel programme doit également être doté d'outils de gestion des risques liés à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée qui permettent d'évaluer les conséquences du non-respect de la LAIPVP et de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. Il est donc essentiel d'instaurer un bon programme de gestion de la protection de la vie privée pour avoir l'assurance que les organismes publics respectent la Loi.

En tant que CIPVP du Yukon, je m'engage à collaborer avec les organismes publics pour qu'ils mettent sur pied de tels programmes. La clé pour assurer que les Yukonnais aient un bon accès à l'information détenue par les organismes publics et que ces derniers protègent adéquatement la vie privée des Yukonnais est de prendre les dispositions permettant aux organismes publics de respecter leurs obligations.

Plus que jamais, la somme colossale de renseignements personnels contenus dans les bases de données électroniques menace nos vies privées. La facilité avec laquelle de grandes quantités de renseignements personnels sont recueillis, emmagasinés, obtenus, utilisés et communiqués grâce aux technologies de l'information présente une menace sérieuse pour les Yukonnais.

Une violation de la vie privée commise au moyen de ces technologies peut avoir un impact considérable pour les gens du

territoire, particulièrement lorsqu'il s'agit de renseignements personnels délicats. Des répercussions semblables pourraient comporter le vol d'identité, la fraude, l'embarras et bien d'autres préjudices. Le partage de renseignements entre les organismes publics et non publics présente également une menace pour les Yukonnais. L'information personnelle pourrait être amassée à partir de nombreuses bases de données et nuire à son admissibilité à certains services. Surtout, un gouvernement qui réunirait de grandes quantités de renseignements sur ses citoyens pourrait exercer une forme de surveillance qui aurait des répercussions sur nos libertés et nos droits fondamentaux.

Les organismes publics doivent mettre en place des programmes adéquats de gestion de l'accès à l'information et de protection de la vie privée pour réduire ces menaces. Les résumés de cas contenus dans le présent rapport annuel offrent quelques exemples de violations de la vie privée qui auraient pu être évitées si les organismes publics concernés avaient bénéficié de tels programmes.

Au cours de mon mandat, en plus d'enquêter sur les plaintes relatives au non-respect de la LAIPVP, je collaborerai avec les organismes publics pour les aider à mettre sur pied des programmes de gestion de l'accès à l'information et de protection de la vie privée et je rendrai compte du progrès de ces démarches. Je travaillerai également avec mon équipe à mettre en œuvre les recommandations faites dans le rapport de l'examen de notre organisation réalisé en 2013 par l'ancien commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, Tip Koepke.

### Mise en œuvre des recommandations du rapport

Le rapport de l'examen de notre organisation et de nos opérations réalisé l'an dernier formule plusieurs recommandations que nous avons incorporées en tant qu'objectifs dans notre plan d'affaires. Voici ces objectifs :

#### Objectif 1 – Forger des liens avec les organismes publics, incluant les ministères du gouvernement du Yukon, afin de promouvoir le respect de la LAIPVP

Depuis mon arrivée en juin 2013, j'ai rencontré les sous-ministres de chaque ministère pour en apprendre davantage sur leurs programmes de gestion de l'accès à l'information et de protection de la vie privée. Ces rencontres m'ont permis de présenter l'approche collaborative que je souhaite préconiser afin

d'améliorer ces programmes. Bien que le gouvernement en entier doive faire des progrès, j'ai été encouragée par la volonté des sous-ministres à collaborer avec notre Bureau vers cet objectif.

De plus, j'ai rencontré le dirigeant principal de l'information de la Voirie et des Travaux publics (VTP), le ministère responsable de l'administration de la LAIPVP et du Bureau de l'AIPVP, afin de comprendre le rôle de VTP dans le soutien à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée pour l'ensemble du gouvernement. J'ai pu conclure que le Bureau de l'AIPVP accomplit déjà un travail considérable, mais qu'il est possible d'aller plus loin. En particulier, il est nécessaire d'élaborer des politiques et des procédures sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour l'ensemble du gouvernement, de fournir une expertise centralisée sur ces enjeux et de constituer du matériel de formation. Plusieurs autres administrations canadiennes ont mis sur pied des ressources centralisées pour assurer que les gouvernements se conforment aux lois qui traitent de ces enjeux. Mes rencontres avec VTP ont été fructueuses et nous discutons actuellement de mesures qui permettraient au ministère d'offrir un soutien plus centralisé.

Mon équipe et moi avons également rencontré les coordonnateurs et les coordonnatrices de l'AIPVP de différents organismes publics pour discuter des défis que leur posent les exigences de la LAIPVP et du soutien que pourrait offrir notre Bureau pour les aider à les respecter. Ces partenaires nous ont indiqué dans quels domaines ils avaient besoin de notre appui. Pour répondre à ces besoins, nous avons commencé à constituer du matériel de soutien. Nous envisageons de rencontrer les coordonnateurs et les coordonnatrices de l'AIPVP chaque trimestre.

#### Objectif 2 – Améliorer nos performances

Nous faisons actuellement l'examen de nos processus opérationnels afin d'apporter les changements qui s'imposent pour améliorer notre façon de travailler. Ainsi, nous envisageons d'acquiescer un nouveau système de gestion des cas en 2014. Un tel système permettra de maximiser notre efficacité en réduisant le temps nécessaire pour gérer les dossiers d'accueils et de cas. Ce système nous aidera également à détecter et à régler les problèmes de rendement au moyen de ses fonctionnalités de suivi et de production de rapports.

En décembre 2013, une loi sur la protection et la gestion des renseignements personnels sur la santé a été votée et la CIPVP s'est vu confier la responsabilité de surveiller son application. Ainsi, en raison de cette nouvelle législation, nous devrons mener davantage d'enquêtes. Cela risque d'avoir un impact considérable sur nos ressources et notre capacité à remplir efficacement nos trois mandats conformément à la LAIPVP, la Loi sur l'Ombudsman et maintenant à cette nouvelle loi sur la gestion des renseignements personnels sur la santé. La planification de la mise en œuvre de cette loi augmentera également la charge de travail de notre Bureau.

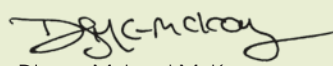
#### Objectif 3 – Faire preuve de transparence

Cette année, afin de faire preuve de plus de transparence, nous commencerons à recueillir davantage d'informations sur notre travail. Par exemple, nous calculerons les heures consacrées aux processus de médiation, d'enquête ou de révision. Nous recueillerons également des renseignements sur notre travail de sensibilisation et sur les organismes publics sur lesquels nous enquêtons. Nous rendrons compte de ces informations dans notre rapport annuel 2014 pour fournir au public une meilleure indication de notre charge de travail et de notre efficacité.

#### 18<sup>e</sup> rapport annuel

En vertu de la LAIPVP, je soumetts ce 18<sup>e</sup> rapport annuel de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée à l'honorable David Laxton, président de l'Assemblée législative du Yukon, qui le soumettra à son tour à l'Assemblée.



  
Dianne McLeod-McKay

**Ombudsman  
Commissaire à l'information et à la protection  
de la vie privée**

### Pour nous joindre

Téléphone : 867-667-8468

Sans frais au Yukon :

1-800-661-0408 poste 8468

Télécopieur : 867-667-8469

Courriel : [info@ombudsman.yk.ca](mailto:info@ombudsman.yk.ca)

En ligne : [www.ombudsman.yk.ca](http://www.ombudsman.yk.ca)

Adresse : 201-211, rue Hawkins,

Whitehorse (Yukon) Y1A 1X3

### Résumés de cas

Les histoires suivantes illustrent bien comment notre Bureau aide les Yukonnais et les organismes publics, tels que les ministères du gouvernement du Yukon, à respecter leurs obligations en vertu de la LAIPVP. Les noms ont été changés par souci de confidentialité.

### Une médiation fructueuse

#### Voirie et Travaux publics

Jean a demandé au ministère de la Voirie et des Travaux publics (VTP) des dossiers qui contenaient des renseignements sur des contractants, ou des « tiers », participant à la construction de la nouvelle école secondaire F.H. Collins.

VTP lui a donné accès à certains renseignements des dossiers, mais a refusé de lui communiquer des informations de nature financière sous prétexte que cela serait dommageable aux contractants. Comme Jean nous a demandé de réviser cette décision, nous avons entrepris une médiation, la première étape du processus de révision. Après un peu plus d'un mois, VTP a décidé de communiquer à Jean l'information financière demandée. Cette information a été divulguée après que le médiateur a obtenu le consentement des tiers. Jean était heureux d'obtenir enfin l'information qu'il souhaitait.





Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée a été réalisée avant la mise en œuvre du RYSAC – un nouveau programme qui nécessite la collecte et l'utilisation de renseignements personnels liés aux anomalies congénitales.

istockphoto

## Une approche proactive appréciée

Santé et Affaires sociales

Le ministère de la Santé et des Affaires sociales (SAS) nous a soumis pour examen une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

L'évaluation a été réalisée avant que soit lancé un nouveau programme, le registre yukonnais de surveillance des anomalies congénitales (RYSAC). Le RYSAC nécessite la collecte et l'utilisation de renseignements personnels liés aux anomalies congénitales observées au Yukon. Après avoir demandé quelques modifications au programme pour assurer que la collecte et l'utilisation des renseignements personnels respectent la LAIPVP, la CIPVP a accepté l'évaluation.



Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est un outil très utile qui permet à un organisme public d'évaluer de manière proactive les risques que la collecte, l'utilisation ou la communication de renseignements personnels réalisée dans le cadre d'un programme ne respectent pas la LAIPVP. Notre rôle est d'examiner les évaluations soumises par les organismes publics et d'identifier tout problème à résoudre. Nous souhaitons féliciter SAS, et plus particulièrement les personnes responsables de la coordination du RYSAC, de la protection de la vie privée et du comité du projet pour leurs efforts afin d'assurer que les renseignements personnels des Yukonnais soient protégés conformément à la LAIPVP. Nous espérons que les organismes publics nous soumettent de nombreuses évaluations semblables dans les années à venir.

## Les violations de la vie privée entraînent des changements

Éducation

Frank a reçu un courriel d'un enseignant de l'école de son enfant.

Cet enseignant travaillait également dans un programme extrascolaire géré par une organisation à but non lucratif auquel l'enfant de Frank participait. Le courriel concernait ce programme et n'était lié d'aucune façon à l'école. Frank s'est demandé comment l'enseignant avait obtenu son adresse courriel, car il ne l'avait pas donnée au programme. Il a donc déposé une plainte à notre Bureau alléguant une violation de sa vie privée. Nous avons contacté le ministère de l'Éducation pour enquêter sur cette violation alléguée. Le ministère a coopéré en suivant notre guide sur les pratiques exemplaires en cas de violation de la vie privée. Après vérifications, le ministère nous a informés que l'enseignant avait obtenu l'adresse courriel de Frank dans les dossiers de l'école, sans autorisation et hors du cadre de son travail d'enseignant. Notre enquête a déterminé que le ministère de l'Éducation n'avait pas de politique ou de procédure de gestion de la protection de la vie privée dotée d'un protocole pour ce type de violations. À la conclusion de l'enquête, nous avons souligné au ministère que pour gérer adéquatement les risques associés à des violations semblables, il devait mettre en place des politiques et des procédures à cet effet et dispenser une formation appropriée à son personnel.

Énergie, Mines et Ressources

Tina, une employée gouvernementale qui a à cœur la question du bassin hydrographique de la rivière Peel, a participé aux consultations publiques sur le sujet en faisant parvenir ses commentaires par courriel au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (ÉMR).

Peu après, elle s'est rendu compte que tous les renseignements personnels contenus dans son courriel, incluant ses commentaires, étaient affichés sur le site Internet accessible au public d'ÉMR. Tina s'est plainte à notre Bureau que ses renseignements personnels avaient été divulgués sans son consentement. Grâce à notre intervention, ÉMR a pris conscience qu'afficher les renseignements personnels de personnes ayant participé à une consultation constituait une violation de la vie privée. Le ministère a immédiatement adopté des mesures pour remédier à la violation en retirant tous les renseignements personnels des participants et participantes de son site Internet. VTP, le ministère responsable de la LAIPVP, a également participé à l'enquête. VTP s'est engagé à standardiser le protocole du gouvernement du Yukon en cas de violation de la vie privée, à développer des outils de soutien et de formation sur la protection des renseignements personnels pour les ministères qui tiennent des consultations publiques et à élaborer un cadre en matière de protection de la vie privée pour l'ensemble du gouvernement.

Les incidents comme ceux décrits dans ces deux résumés démontrent que les ministères ont besoin de programmes de gestion de la protection de la vie privée. Des violations semblables auront lieu si les employés ne comprennent pas qu'ils ont la responsabilité de protéger les renseignements personnels en vertu de la LAIPVP. En 2014, nous allons élaborer du matériel de soutien pour aider les organismes publics à mettre sur pied des programmes de gestion des renseignements personnels.

Nous sommes impatients d'examiner le matériel préparé par VTP, et particulièrement le cadre en matière de protection de la vie privée du gouvernement du Yukon. Nous souhaitons féliciter VTP d'avoir pris les devants pour élaborer des processus pour l'ensemble du gouvernement du Yukon afin de protéger les renseignements personnels des Yukonnais.

Oh non, une violation de la vie privée! Que faire?



istockphoto

### Statistiques

Les statistiques fournies concernent seulement les incidents gérés par notre bureau en vertu de LAIPVP.

Nouveaux contacts en 2013 (prise de contact avec notre Bureau nécessitant une intervention)	Depuis le dernier rapport
Cas relevant de nos compétences	97 Augmentation de 14 %
Cas ne relevant pas de nos compétences	19 Diminution de 27 %
Total des nouveaux contacts	116 Augmentation de 16 %

Dossiers ouverts	Depuis le dernier rapport
Demandes de révision	16 Augmentation de 100 %
Enquêtes	9 Diminution de 50 %
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	12 Diminution de 14 %
Total	37 Diminution de 10 %

Dossiers reportés de 2012	Depuis le dernier rapport
Demandes de révision	12 Augmentation de 0 %
Enquêtes	13 Augmentation de 86 %
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	22 Augmentation de 38 %
Total	47 Augmentation de 34 %
<b>Total des dossiers ouverts pour 2013</b>	<b>84 Augmentation de 11 %</b>

Dossiers fermés en 2013	Depuis le dernier rapport
Demandes de révision	22 Augmentation de 175 %
Enquêtes	11 Diminution de 8 %
Demandes en vertu de l'article 43	0 Diminution de 100 %
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	14 Augmentation de 75 %
Total	47 Augmentation de 62 %

Dossiers à reporter	Depuis le dernier rapport
Demandes de révision	6 Diminution de 50 %
Enquêtes	11 Diminution de 15 %
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	20 Diminution de 9 %
Total	37 Diminution de 21 %

### Sommaire budgétaire

Le présent sommaire budgétaire du Bureau de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée couvre l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

Les montants pour le personnel et les éléments activables sont alloués pour le Bureau de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée et le Bureau de l'ombudsman. Lors des années précédentes, les montants déclarés étaient prévus au budget pour les deux bureaux et n'étaient pas déclarés séparément. Cette année, exception faite des coûts liés au personnel et aux éléments activables, le montant budgété pour le Bureau de la CIPVP est déclaré séparément et il en sera ainsi à l'avenir.

2012 (dépenses combinées avec celles du Bureau de l'ombudsman)	2013 (dépenses combinées avec celles du Bureau de l'ombudsman)	Depuis le dernier rapport
Personnel	497 000 \$	Augmentation de 26 %
Éléments activables	6 000 \$	Diminution de 67 %
Bureau et fonctionnement	162 000 \$	Augmentation de 25 %
Fournitures et services	7 000 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>672 000 \$</b>	

Les augmentations considérables des coûts liés au personnel pour le budget 2013/2014 sont dues aux augmentations du coût de la vie pour le personnel et à l'augmentation de salaire nécessaire pour que le poste de CIPVP et d'ombudsman devienne un poste à temps plein.

2012 (Bureau de la CIPVP seulement)	2013 (Bureau de la CIPVP seulement)	Depuis le dernier rapport
Bureau et opérations	94 000 \$	Augmentation de 16 %
Fournitures et services	5 000 \$	Augmentation de 43 %
<b>TOTAL</b>	<b>99 000 \$</b>	Augmentation de 17 %